



CORTE-CENTRE CORSE
CORTI-CENTRU DI CORSICA

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

C.C.T.P CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MAÎTRE D'OUVRAGE :

CPIE Corte Centre Corse

Association A Rinascita

7, rue Colonel Feracci BP 1

20 250 CORTE

OBJET DE LA CONSULTATION :

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Etude de programmation muséographique et technique détaillée pour
la « Maison de l'EAU »

Le présent document comprend 11 pages

Sommaire

Préambule	3
2. CONTEXTE DU LANCEMENT DE L'étude de programmation	3
4. Objectifs de l'étude de PROGRAMMATION.....	3
5. Descriptif de l'étude de programmation.....	4
7. Conditions de réalisation.....	5
8. Documents à prendre en considération	6

PREAMBULE

Depuis quelques années déjà, le CPIE Corte Centre Corse travaille sur un projet de création d'un Centre Régional de Ressources sur l'Eau et le Milieux Aquatiques désigné plus communément sous l'appellation de Maison de l'Eau (Casa di l'Acqua, marque déposée). Un certain nombre d'actions est déjà mené par le CPIE dans le cadre de ce projet. Une étude de faisabilité a été réalisée et approuvée par un comité de pilotage composé des principaux partenaires, mais également par un conseil scientifique pluridisciplinaire. Le projet arrivant dans sa phase de concrétisation, il est prévu l'accueil du public dans un espace muséographique et pédagogique spécialement aménagé à cet effet dans des locaux situés Caserne Padoue à Corte.

Une étude de programmation, objet du présent appel d'offres, est donc indispensable pour permettre au maître d'ouvrage d'engager les travaux d'aménagement des locaux.

2. CONTEXTE DU LANCEMENT DE L'ETUDE DE PROGRAMMATION

Le bâtiment appartient à la CTC il est nécessaire de lancer le programme en préalable afin que le projet soit élaboré en cohérence avec les travaux d'ensemble du bâtiment déjà prévus par la CTC dans son projet.

4. OBJECTIFS DE L'ETUDE DE PROGRAMMATION

L'objectif général de l'étude de programmation est de permettre à la maîtrise d'ouvrage (CPIE) de définir et de préciser **le programme muséographique de la future Maison de l'EAU au travers une étude détaillée** qui sera ensuite transmise à la Collectivité Territoriale de Corse, propriétaire du bâtiment qui accueillera les futurs espaces d'interprétation et bureaux; afin qu'elle puisse lancer le programme architectural pour l'aménagement optimum des lieux, dans le respect des besoins identifiés.

Concrètement, l'étude de programmation muséographique vise à :

- **Accompagner** le CPIE pour structurer le contenu scientifique et pédagogique prédéfini dans l'étude de faisabilité.
- **Programmer** l'espace d'interprétation et son articulation générale en identifiant précisément les médiations d'une manière pragmatique pour dégager des coûts d'investissements réalistes, l'ensemble traduit dans un dossier de programme **muséographique et technique détaillé** qui précisera les contraintes techniques induites en précisant leurs incidences sur le programme architectural ultérieur.

5. DESCRIPTIF DE L'ETUDE DE PROGRAMMATION

Résultats attendus :

L'étude de programmation doit permettre d'arrêter le programme concernant :

- **l'espace muséographique estimé à 320 m²**
- **les connexions techniques et fonctionnelles à établir entre les différents espaces** (Accueil, bureaux, animations pédagogiques, exposition...)

Contenu :

L'étude de programmation se déroulera en 2 phases :

Le résultat de l'étude a pour fonction de guider le programme architectural ultérieur qui intégrera les besoins muséographiques.

L'étude s'appuiera sur :

- Des compétences pluridisciplinaires requises de la part du prestataire et correspondant aux différentes phases énoncées supra en termes de : muséographie-scénographie, programmation fonctionnelle.
- Les membres du conseil scientifique
- Le COPIL réunissant les principaux partenaires du projet

Contenu :

L'étude de programmation se déroulera en 2 phases :

○ PHASE 1

Le pré-programme

Diagnostic et analyse attentive du contexte, du projet culturel, du site, des ambitions de la maîtrise d'ouvrage. **Proposition de scénarios muséographiques sur les bases de l'étude de faisabilité** et leurs incidences techniques sur le programme architectural.

○ PHASE 2

Le programme muséographique et technique détaillé

Élaboration du programme muséographique et technique détaillé intégrant les coûts d'investissement et de maintenance inhérents, les incidences sur le programme architectural.

Le programme muséographique devra tenir compte de toutes les contraintes liées à l'accessibilité aux contenus pour les PMR et les publics déficients et le programme mobilier et signalétique pour l'accueil du public.

7. CONDITIONS DE REALISATION

Le prestataire devra fournir un échéancier de réalisation et de restitution du projet qu'il détaillera en fonction des différentes étapes exposées dans son offre. Il mentionnera en particulier les dates de remise des livrables (pré-programme, programme muséographique et technique détaillé).

Délais de réalisation :

Le délai de réalisation de l'étude de programmation devra se conformer au calendrier d'exécution suivant :

- Lancement de l'appel d'offres : 18/03/2013
- Date limite de réception des offres : 05/04/2013
- Analyse des propositions : 08/04/2013
- Démarrage de l'étude : à réception de la lettre de commande du CPIE
- Durée de l'étude : **2,5 mois maximum**
- Fin de l'étude : **15/06/2013**

Critères de sélection :

- Valeur technique de la note méthodologique : 40%
- Respect du calendrier : 20%
- Coût de la prestation : 40%

Pilotage :

Le maître d'ouvrage de l'étude de programmation est le CPIE Corte Centre Corse représenté par Antoine FERACCI, son Président et Fabien ARRIGHI, Directeur.

Restitutions

Il est attendu de la part des prestataires les productions suivantes :

- La conception et la rédaction d'un rapport l'étude de programmation
- La présentation orale des résultats à chacune des étapes de l'étude (rendu après chacune des 2 phases ou étapes énoncées dans la proposition).

Pendant toute la durée de l'élaboration des documents de restitution de l'étude, les prestataires s'engagent à :

- Assister et animer les réunions de pilotage et de concertation inscrites dans la méthodologie proposée.
- Assurer la bonne connaissance de l'avancement du projet auprès du CPIE et du Comité de pilotage en veillant à l'associer à chacune des étapes de la mission.

Au minimum, les prestataires participeront aux réunions suivantes :

- 1 réunion de lancement ;
- 2 rendus intermédiaires de fin de phase 1 et 2
- 1 rendu final

Le rapport final de l'étude de programmation devra être remis en 3 exemplaires sur support papier et CD-ROM

Délais de restitution :

L'intégralité des prestations devra être impérativement remise au **15/06/2013**

8. DOCUMENTS A PRENDRE EN CONSIDERATION

Étude de faisabilité